
YEŞİM NAZLAR :

La réunion est maintenant enregistrée.

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées. Nous sommes le mercredi 6 janvier 2021 à 13h00 UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui vu le nombre important de participants et pour ne pas perdre de temps. Néanmoins, la présence de tous les participants sur Zoom et au téléphone sera notée.

Nous avons reçu des excuses de la part de Bill Jouris, de Vanda Scartezini, de Yrjö Länsipuro, de Cheryl Langdon-Orr et de Maureen Hilyard.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğdu et moi-même, Yeşim Nazlar, qui aujourd'hui gère l'appel aujourd'hui. Nos interprètes pour l'espagnol sont Veronica et David et pour le français, Isabelle et Jacques.

Avant de commencer notre travail, je vous rappelle de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et également pour l'interprétation. Merci beaucoup donc. Je vous rappelle qu'il y a une transcription en temps réel et je mets le lien sur le chat dans Zoom, et donne la parole sans plus attendre à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yeşim.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Merci à toutes et à tous. C'est une nouvelle année pour notre groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées, première réunion de l'année 2021. J'espère que vous avez eu une bonne pause durant les fêtes, durant cette période de vacances, que vous êtes en forme, en bonne santé. Je mentionne cela parce que j'ai des amis qui eux n'ont pas été en très bonne forme. Donc j'espère que vous êtes restés en bonne santé pendant cette pandémie absolument folle que nous vivons.

Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour différents thèmes, quelques rappels donc. Nous avons le EPDP – nous avons Alan Greenberg qui va nous en parler un petit peu. Nous allons également avoir une mise à jour de Justine Chew sur les procédures ultérieures, SubPro. Jonathan Zuck nous parlera de nos déclarations en rapport avec les politiques. Je pense que le rappel ne sera pas aussi long que d'habitude, mais il se peut que nous ayons des discussions assez longues. Vous pouvez rajouter à la fin de l'appel des points si vous le désirez après avoir parlé des courriers de David Conrad, du directeur de la technologie, en rapport avec la fondation Mozilla.

Est-ce qu'il y a des points que vous voudriez rajouter à l'ordre du jour ? Je ne vois pas de main levée, donc nous approuvons notre ordre du jour tel que nous l'avons à l'écran.

Et nous passons donc aux mesures prises le 16 décembre – cela paraît très loin. Il y avait trois décisions de prises. Je vois que Evin Erdoğan n'a pas encore fait passer le document Google sur la déclaration de l'ALAC et des conseils au sujet des SubPro. Est-ce que cela va être fait ? Est-ce que vous êtes au courant ?

EVIN ERDOĞDU : Oui, tout à fait, cela va être effectué. Justine a fait circuler un document et à la suite de cette réunion, je le ferai circuler également. Je vous le transmettrai à toutes et à tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup Evin.

Quelqu'un a des commentaires ou un suivi ? Personne ne lève la main, donc je poursuis.

Et nous passons aux mises à jour des groupes de travail. Vous pouvez voir que nous en avons trois. Nous avons les IGO avec Carlos Raúl Gutierrez et Yrjö Länsipuro. Je crois cela n'a pas encore commencé. Je sais qu'il y a eu un appel un petit peu plus tôt.

CARLOS RAÚL GUTIERREZ : On n'a pas encore de date de départ. Rien de nouveau donc à ce niveau.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Carlos. Donc on est en attente, mais c'est prêt à démarrer.

Au niveau du EPDP, nous avons Alan Greenberg qui va effectuer une mise à jour concernant le EPDP – ou Hadia, mais je crois que c'est Alan. Alan va commencer.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Je serai bref.

Comme on l'a dit lors d'autres réunions du groupe de travail, on va se retrouver pour la première fois la semaine prochaine. On s'est réunis en décembre. Il y a du travail à effectuer pour identifier des questions et des commentaires sur les documents que nous allons analyser. Nous n'avons rien à présenter. Il y a des réunions qui se tiennent avec d'autres groupes au sein du EPDP, des groupes avec qui en général nous tombons d'accord.

Nous n'avons pas encore un processus clair pour notre travail, mais un travail va se poursuivre néanmoins et nous aurons plus d'informations pour le CPWG une fois que ce groupe du EPDP, au début de la semaine prochaine au plus tard, se réunira.

Il y a plusieurs liens que vous voyez à l'ordre du jour. Je vous parle et en même temps, je vois qu'un des liens ne fonctionne plus sur mon ordinateur ; je ne sais pas si c'est un problème avec les liens hypertextes. Il y a un blog du PDG de l'ICANN et il y en a un autre qui est un document provenant du Congrès américain. Le Congrès américain a enfin passé une loi pour relancer l'économie et lutter contre la pandémie de la covid-19 en fin d'année dernière. Cela incluait la mise en œuvre d'instructions pour la NTIA pour continuer à soutenir les données WHOIS. Ce n'est pas une loi, mais c'est encourageant néanmoins que le Congrès – cela n'est pas surprenant – soutienne cela.

Ce qui a surpris un petit peu plus certaines personnes, c'est qu'il y a des termes indiquant que les registres et bureaux d'enregistrement basés aux États-Unis doivent avoir des informations disponibles. Cela ne va pas à l'encontre du EPDP, mais cela pratiquement encore plus loin que le EPDP ; donc tout cela doit être débattu. Cela peut changer avec la

nouvelle administration américaine, mais cela a surpris certaines personnes.

Mise à part cela, je n'ai pas d'autres commentaires. Peut-être qu'Hadia a quelque chose à rajouter. Il va y avoir une réunion avec les groupes de l'ICANN, donc on pourra reparler de cela lors de ces réunions.

Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan.

Je crois que vous avez tout dit. Je rajouterai simplement que Keith Drazek, ancien conseil de la GNSO, est à la tête de la phase 2 du EPDP et que nous sommes en train de débattre de la sélection d'un vice-président ou vice-présidente.

Et comme l'a mentionné Alan, dans le monde entier, nous voyons une direction et les gouvernements qui parlent beaucoup des données d'enregistrement et de leur importance et des lois et réglementations. Comme l'a dit Alan, au niveau des États-Unis, il y a une loi qui va dans ce sens et cela inclut également des fonds. Il y a beaucoup également de faits sur les données d'enregistrement.

Nous avons la Commission européenne qui adopte une nouvelle proposition pour une nouvelle directive sur la sécurité de l'information des réseaux. Cela va dans une direction qui permet l'accès aux données d'enregistrement pour ceux qui sont légitimes en cela. Cela va dans la direction des données d'enregistrement vues comme étant beaucoup plus publiques pour certaines parties prenantes.

On voit tous ces mouvements et on voit l'importance de la phase 2 du EPDP lorsque nous avons dit que nous avons besoin d'un système qui puisse évoluer. Nous avons besoin d'un système qui soit très clair au niveau juridique et qui puisse être ajusté et modifié et qu'on puisse centraliser les choses ; donc nous voyons que nous allons dans cette direction. Nous voyons donc l'importance de ce type de système.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia.

Vous avez la parole, tous, pour vos commentaires et pour vos questions. Je ne vois pas de main levée.

J'ai une question par rapport à ce qu'Hadia vient de dire à l'instant par rapport aux prévisions et aux possibilités d'amendement, la décision qui rapport qui pourrait changer étant donnée l'évolution dans l'environnement, etc.

Lorsqu'on considère l'évolution de la réglementation aux États-Unis, l'évolution potentielle, en fait les demandes sur la NTIA qui en fait déplacent un petit peu les repères ou qui ont un impact sur les repères alors que ce n'était pas le cas par le passé, donc ce potentiel d'évolution, également du côté européen, est-ce que le groupe – et je crois qu'il y a eu des débats là-dessus – a pris en compte ce qui pourrait se passer si les réglementations et les demandes du côté européen étaient différentes ? Est-ce que le groupe y a réfléchi ?

Je vois qu'Alan a levé la main, donc allez-y Alan et ensuite, on passera la parole à d'autres.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

On pourrait y réfléchir mais de manière explicite, mais de manière implicite, dans le cadre des processus de l'ICANN, on ne peut pas demander à quelqu'un de désobéir à la loi. Donc il faudra réagir et il y aura une autre spécification temporaire, un autre PDP pour traiter de cette question suivant les délais, etc. Mais vous savez que l'ICANN procède lentement. Donc s'il y a des implications comme quoi certaines choses pourraient être possible mais que ce n'est pas obligatoire, rien ne sera fait.

Un autre PDP qui ne soit pas obligatoire, qui ne soit pas requis par la loi, c'est peu probable. S'il y a des changements à la loi qui forcent les groupes à faire quelque chose, alors il y a déjà des dispositions puisqu'on ne peut pas demander à quelqu'un d'être en infraction à la loi, donc il faudra évoluer. Est-ce que nous y avons réfléchi ? Est-ce que nous avons prévu quelque chose ? Non, pas nécessairement mais tous nos processus sont déjà en place.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Mais si par exemple la loi est différente aux États-Unis de la loi en Europe ?

ALAN GREENBERG :

En principe, on ne devrait pas avoir une loi américaine qui dise : « Il faut être en infraction avec la loi européenne. » Par contre, ce que l'on peut voir, c'est une loi américaine qui s'assure que les gens ne fassent pas

plus que ce qui est requis. Si l'objectif des États-Unis est que tout le WHOIS soit public, c'est peu probable, mais imaginons-nous les extrêmes. Donc toutes ces données doivent être publiques – et c'était d'ailleurs le point de vue de la NTIA pendant longtemps –, il y aura des exceptions pour ceux qui sont soumis au RGPD. Mais je ne pense pas que ce soit plus large que cela. En termes de mise en application, il reste à voir ce qui sera fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Nous allons passer la parole à Hadia, une des représentants, et ensuite à Holly.

HADIA ELMINIAMI : Merci Olivier.

Je crois qu'une des choses à bien prendre en compte, c'est les conséquences – je parle du EPDP étape 2A –, donc les conséquences ou les risques de cette différenciation par rapport à la question des personnes morales et personnes physiques. Nous n'avons pas parlé de ces conséquences de ne pas y référencier et quels sont les risques que cela pourrait engendrer, parce que le RGPD oblige à faire cette différenciation. Donc il pourrait y avoir certaines législations qui requièrent la même chose, donc je pense qu'il faut commencer à y réfléchir : quels sont les risques de ne pas suivre cette loi et de ne pas...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous avons perdu Hadia apparemment. Excusez-nous, nous avons apparemment perdu Hadia.

Passons la parole à Holly.

HOLLY RAICHE : Merci.

Je crois qu'en fait, ma réponse, je l'ai déjà eue avec Hadia et Alan. Mais peut-être qu'on pourrait aller un petit peu plus loin et réfléchir à l'avenir avec la NTIA et avec l'Union européenne. C'est un petit peu comme si on reculait. Donc ma question, c'est est-ce que cela aura des répercussions pour la finalisation du EPDP 2A ? Est-ce que cela va changer l'issue de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant et du sens que nous prenons actuellement au sein du EPDP ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Holly.

Alan ?

ALAN GREENBERG : Merci.

Alors, l'étape 1 a déjà été mise en œuvre. Il y a encore des modifications qui font partie du rapport étape 2 ; donc pour cette partie, c'est terminé en termes de politiques.

Pour l'étape 2, le SSAD, qui n'a pas été très appuyé par la communauté, pourra ne pas être mis en œuvre. Et le Conseil pourra reporter cette

mise en œuvre avec des délais plus longs. Et le Conseil pourra peut-être reporter cette décision jusqu'à ce qu'il y ait plus de clarté. Donc ceci reste à voir.

En dehors de cela, je crois que les choses se développeront et ce n'est pas surprenant. Il y a eu des commentaires pendant tout le processus, y compris d'ICANN Org et de nous qui disaient : « Les agences d'application de la loi ont du mal et eux aussi font partie de l'Union européenne. Pourquoi est-ce qu'elles ne font rien ? » Apparemment, cela vient d'être fait. La nouvelle initiative qui est sortie de l'Union européenne, justement, répond à ces préoccupations, à la fois du côté de la propriété intellectuelle et du côté de l'application de la loi. Donc je ne sais pas ce qu'ils ont fait, mais ce type de choses prend du temps et ce n'est pas surprenant.

En fait, nous avançons très lentement. En tout cas, du point de vue de l'internet, c'est très lent. Il reste à voir ce qui en résultera, mais nous réagirons ensuite au niveau de l'ICANN comme d'habitude.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour ces commentaires très sages, Alan.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. Je voulais ajouter rapidement par rapport aux recommandations du EPDP étape 2, 12-18.

L'ICANN Org travaille à une phase de conception qui fera partie de la mise en œuvre de la politique. Cette phase opérationnelle aura un

impact sur les recommandations de politiques en termes de risques, de coûts, de ressources et de délais. Ceci sera soumis à consultation publique et après cette période, le Conseil d'Administration prendra en compte les recommandations. Donc, voyons un petit peu ce qui ressort de tout ceci, de cette phase de conception et ensuite, nous pourrons apporter nos commentaires de toute façon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. Est-ce que vous avez d'autres mises à jour, soit vous, soit Alan, sur ce sujet ? Je ne vois pas de main levée. Très bien, donc merci pour ce point.

Nous allons passer aux procédures ultérieures, encore un sujet qui nous occupe depuis longtemps et qui progresse. Et nous avons avec nous Justine Chew. Justine, bienvenue. Vous avez la parole.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

Alors, bonne année à tous. Très bien.

Je vais vous faire un petit point rapide. Oui, Yeşim, j'ai vu que vous avez affiché le lien dans l'emploi du temps et j'en ai inclus quelques-uns moi aussi par rapport à ce sous-groupe et à notre récente activité.

Vous avez d'abord le calendrier. Revenons un petit peu en arrière, excusez-moi. Mais le PDP pour les procédures ultérieures va bientôt se terminer – cela fait cinq ans qu'on y travaille. Donc en principe, nous devrions avoir terminé d'ici le 18 janvier. Actuellement, vous pouvez voir dans le premier lien le calendrier, où nous en sommes. Donc le

rapport définitif, le texte, a été approuvé. Il y a un appel de consensus maintenant.

Je dois vous dire que ce n'est pas la consultation typique puisque c'est la fin du PDP. Donc les membres du groupe de travail sur le PDP SubPro doivent participer à l'appel de consensus. Cela n'implique pas les parties prenantes de la communauté, mais seulement les membres du groupe de travail en lui-même, donc les personnes qui ont participé au PDP des SubPro et qui participent à cet appel de consensus.

En fait, ce qui pourra se passer, c'est que dans le cadre de ma participation à ce groupe de travail PDP SubPro, je peux apporter des commentaires au nom de l'ALAC. Et je peux même inclure une déclaration qui sera incluse au rapport définitif. Donc c'est là-dessus que nous avons travaillé lors des cinq à six derniers appels de l'année dernière et sur la base de nos discussions, nous avons une déclaration provisoire – c'est ce que vous voyez dans le deuxième lien du chat. Il s'agit donc d'une déclaration provisoire. Pourquoi c'est provisoire ? Parce que cette déclaration a été élaborée sur la base des points de vue et des discussions que nous avons eues lors des cinq à six derniers appels du CPWG où nous avons identifié huit domaines dans lesquels vous avez souhaité apporter un commentaire par rapport au rapport définitif. Il s'agit de recommandations par rapport à ces domaines qui, pour nous, sont soit inacceptables – en fait, il y en a peu qui sont inacceptables –, soit pour nous ces domaines sont insuffisants, donc ils ne couvrent pas suffisamment de choses de notre point de vue. Ces huit domaines que nous couvrons dans cette déclaration provisoire ont trait à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, les génériques fermés et le soutien aux candidats, résolution privée, évaluations

prioritaires et les objections du comité permanent. Voilà un petit peu les huit domaines que vous avez là et sur lesquels nous apportons nos commentaires.

Et la raison pour laquelle cette déclaration est provisoire, c'est que, comme je vous l'avais dit, le PDP passe à une étape de consensus. Donc sur la base de ce qui se passera lors de cet appel de consensus où les coprésidents évalueront les points de vue dérivés de cet appel, il y aura des recommandations qui seront apportées et nous déciderons oui ou non d'inclure ces recommandations. Il y aura aussi besoin peut-être d'ajuster cette déclaration provisoire sur la base du travail du conseil de la GNSO.

Je vous donne un exemple : la CPE. Beaucoup des recommandations CPE et des directives recommandées par rapport à la CPE sont survenues après la rédaction de ce rapport. Donc beaucoup de ces recommandations et directives par rapport à la CPE ne sont pas passées par le processus de consultation publique. Ce sera [fait] plus tard. Il y aura peut-être des membres des parties du CPWG qui sont opposés à ces recommandations et directives. Les coprésidents dans le processus vont recommander ou pas cela. Nous allons devoir ajuster cette déclaration provisoire pour bien indiquer ce que nous voulons inclure et il y aura ensuite une déclaration définitive qui sera envoyée, qui sera donc l'opinion de l'ALAC sur les procédures ultérieures ; voilà comment cela va fonctionner.

Nous sommes également tombés d'accord pour que, dans le rapport final, nous développions également des conseils parallèles au Conseil d'Administration de l'ICANN. Vous avez cela sur le même document

Google – cela, c’est pour le Conseil de l’ICANN. Ces deux documents provisoires étaient ouverts pour commentaires jusqu’au mois de décembre. Voilà où nous en sommes actuellement. L’appel par consensus va se clore le 8 janvier, donc on peut commenter jusqu’au 8 janvier. Et le résultat, on le connaîtra le 11 janvier. Et le groupe PDP aura un appel le 12 janvier pour débattre de tout cela. Et toute déclaration minoritaire doit être soumise avant le 18 janvier pour nous. Nous allons donc finaliser cette déclaration à la suite de la période de consensus le 8 janvier, ensuite pour un vote de l’ALAC le 13 janvier 2021, donc ratification de l’ALAC pour soumission à la GNSO et au groupe de travail SubPro le 18 janvier 2021. Donc si vous avez des commentaires, vous pouvez également encore les effectuer sur le document Google. Je crois qu’on peut avoir une mesure à prendre peut-être pour qu’Evin fasse circuler ce document largement.

Voilà tout ce que je voulais dire aujourd’hui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine.

Vous pouvez commenter maintenant, vous pouvez poser des questions. Je vois qu’Alan Greenberg veut prendre la parole. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Un petit commentaire. On a parlé de cela au niveau du EPDP. Qu’est-ce qui va se passer s’il y a des recommandations qui n’ont pas un

consensus ? Il ne me semble pas que cela soit le cas. Mais si on n'obtient pas un consensus, il peut y avoir des recommandations qui peuvent néanmoins être fortement soutenues. Il peut y avoir des opinions divergentes également. Donc si ces recommandations expriment clairement une position durant le PDP, ce ne serait plus des recommandations. Mais le leadership du PDP d'une manière correcte a interprété les lignes de conduite et directives comme étant l'évaluation du niveau du consensus.

Le conseil de la GNSO a réagi au traitement des recommandations qui n'obtiennent pas un consensus du groupe. Jusqu'à récemment, certaines recommandations n'ont jamais été approuvées mais pour le EPDP, elles pouvaient être approuvées et cela passait alors au niveau du Conseil d'Administration. Ce monde a changé au niveau du PDP de part et d'autres ; on n'a pas besoin de faire de recommandations qui ne soient pas recommandées par le PDP. On a besoin d'un consensus.

Donc nous allons voir comment nous allons pouvoir travailler de cette manière. Mais il se peut très bien qu'il n'y ait pas de recommandations qui n'obtiennent pas un consensus. Donc on va voir comment la situation va évoluer. Il se peut qu'on ait besoin de faire des déclarations supplémentaires ou éventuellement des déclarations exprimant un point de vue minoritaire. C'est une possibilité à l'avenir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, vous voulez rebondir là-dessus ?

JUSTINE CHEW : Non, pas véritablement. Je ne m'attends pas à des surprises. Mais s'il y en a, nous saurons où nous en sommes à la fin de la période de consensus au 11 janvier. Donc à ce moment-là, nous pourrions finaliser notre déclaration de l'ALAC qui est pour le moment provisoire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup pour cela, Justine.

Je ne vois pas d'autre main levée. Je crois que les prochaines étapes pour cela, c'est que tout le monde regarde cette déclaration de l'ALAC, l'analyse de près. Et incluez vos commentaires sur le document Google ; cela fait pas mal de temps que c'est déjà disponible.

JUSTINE CHEW : Comme je l'ai dit, ce document est disponible pour commentaires depuis le 19 décembre. Donc on va juste modifier peut-être quelques points au niveau des termes utilisés. Mais essentiellement, cela relève bien ce qui a été débattu par le CPWG depuis pratiquement six appels, cela indique bien toutes les recommandations de la part de l'ALAC, donc je ne m'attends pas à ce qu'il y ait des changements majeurs qui soient effectués. Mais vous pouvez toujours consulter ce document et vous assurer que le texte est bien clair et suggérer des points qui pourraient apporter plus de clarté.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine. Ce document, si vous y cliquez, c'est au milieu d'un document Google et vous avez plusieurs pages ; c'est comme cela que ce document a été construit.

Je ne vois pas de main levée. Merci beaucoup Justine. Comme toujours, merci beaucoup de cet excellent travail. Nous espérons voir un peu plus de commentaires d'ici la semaine prochaine, et on passera à la phase suivante avec ce document.

Nous allons maintenant passer au point 4, les mises à jour sur les commentaires concernant les politiques avec Jonathan Zuck et Evin Erdoğdu. Nous vous donnons la parole.

EVIN ERDOĞDU :

Merci beaucoup. Ce sera très court.

Il n'y a pas eu récemment de déclarations de l'ALAC qui ont été ratifiées depuis la dernière réunion du CPWG, mais il y aura des périodes de commentaires publics qui arrivent, donc il s'agit d'un rappel aujourd'hui.

Nous avons un nouveau format avec des onglets. Vous le voyez, vous en avez trois en janvier, quatre en mars au niveau des commentaires publics. Voilà comment cela fonctionne. Il n'y en a pas pour le mois de février, mais cela peut changer.

Il n'y a pas de commentaires publics pour des décisions, mais il y a deux déclarations qui ont déjà été débattues. Il se peut qu'il y ait des commentaires supplémentaires sur les conseils de l'ALAC sur les procédures ultérieures – on vient juste d'en parler avec Justine. Mais il y a également les recommandations pour les politiques de priorité 2 pour la phase 2 du EPDP. C'est pour que le Conseil de l'ICANN considère cela. Donc on a jusqu'au 21 janvier pour travailler là-dessus – c'est la fermeture du commentaire public le 21 janvier.

Je vous redonne la parole, Jonathan ou Olivier.

JONATHAN ZUCK :

Bonne année à toutes et à tous. Je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Je crois que c'est très clair maintenant. Et lors de nos prochaines réunions, nous allons pouvoir plus parler des initiatives stratégiques pour At-Large, pour nos objectifs de développement de politique pour l'année. On n'est pas encore vraiment prêts pour avoir ce débat.

Donc c'est tout ce qu'il y a pour cette semaine. Olivier, je vous redonne la parole. Mais à nouveau, bienvenue.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Jonathan. Pas de main levée.

J'allais poser une question à Evin puisqu'elle suit cela de près. On a toujours ces mises à jour de commentaires publics. Est-ce qu'elles sont remises à plus tard ? Par exemple, on devait avoir des choses de faites en décembre et on les retrouve au mois de janvier. J'ai l'impression qu'on recule un petit peu certains de ces commentaires publics et déclarations.

EVIN ERDOĞDU :

Oui. Pour les activités DAAR, en effet, ce devait être en décembre que l'on devait parler du signalement des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine DAAR et maintenant, c'est repoussé au mois de janvier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup de ces informations, Evin. Donc pas de mains levées, donc nous allons pouvoir passer à tout autre point.

Je vous donne la parole si vous voulez ajouter quelque chose. Mais comme je l'ai mentionné, nous avons une lettre qui a été envoyée à Maureen Hilyard de la part de David Conrad, qui est directeur de la technologie de l'ICANN, qui était une réponse à une lettre au nom de l'ALAC parlant du DNS sur HTTPS, DoH, et qui parle également des serveurs récursifs de confiance. Il y avait donc une période de commentaires qui était ouverte en janvier.

Je vois que cette lettre que nous avons reçue montre bien la réponse que le bureau du directeur de la technologie a envoyé à Mozilla. Je ne sais pas exactement si le groupe a vu la réponse. C'était une décision que nous avons prise au niveau du CPWG. Nous avons observé cela. La lettre avait été envoyée au bureau du directeur de la technologie. Je ne sais pas si nous devons ou voulons effectuer quoi que ce soit à ce niveau ou est-ce que tout le monde est satisfait de ces lettres, de cet échange de courriers. Est-ce qu'il y a des commentaires que vous avez au sujet de cette lettre concernant OCTO ? Qu'est-ce que l'on fait de cela ? Comment on gère cela ? Voilà la question. Je ne sais pas si Maureen est avec nous aujourd'hui – non, elle n'est pas là.

JONATHAN ZUCK : Je vois qu'Holly a la main levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE : Merci Olivier.

Je ne vois pas trop ce qu'on peut faire d'autre. Si vous lisez la lettre, elle est très proche de l'avis du SSAC, je crois que c'était le 110. C'est également très proche d'un briefing que nous avons déjà eu deux fois. Donc il n'y a rien de nouveau, me semble-t-il. Je ne vois pas trop ce qu'on pourrait dire d'autre. Et d'ailleurs, ce qu'on pourrait dire a déjà été dit par David Conrad. Je ne vois pas ce qu'on peut ajouter. En tout cas, c'est ce que je pense.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On va peut-être demander à ce que le lien soit partagé sur le chat, donc le commentaire de l'OCTO de David Conrad. Voilà, donc c'est dans le chat, très bien.

Merci Holly pour votre commentaire. Effectivement, je pense que c'est tout à fait similaire à ce que le SSAC avait dit. Très bien, alors voilà où nous en sommes pour aujourd'hui. Merci d'avoir fait le suivi là-dessus. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres choses à faire par rapport à cela.

Y a-t-il d'autres choses dans le point divers ? Alors, voilà la lettre qu'on a vue pendant une seconde. La revoici, la lettre du bureau technologie qui a été envoyée à Mozilla. La période de commentaires a été reportée. Je ne sais pas ce que va faire Mozilla. Parfois, ce qui se passe, c'est qu'ils comptent le nombre de lettres qui disent telle chose, le nombre de lettres qui disent autre chose. Je ne vois pas trop comment ils vont

pouvoir procéder, mais j'imagine que des centaines de personnes qui photocopies et qui envoient cette lettre à Mozilla ne sera pas forcément utile. Je crois que le contenu est plus important que la quantité.

Holly ?

HOLLY RAICHE : Excusez-moi, c'était une ancienne main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord.

Très bien, je ne vois pas d'autres mains levées pour le point divers. Donc je pense que nous pouvons tout simplement passer à notre prochaine réunion. Quand allons-nous l'organiser ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, Olivier. Donc pour la semaine prochaine, j'aimerais suggérer le mercredi à 20h30 UTC parce que 19h00 sera en même temps que l'appel mensuel d'AFRALO. Donc est-ce que cela conviendrait à tout le monde ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Personne ne semble être contre. Donc 20h30 UTC.

YEŞİM NAZLAR : Oui, 20h30.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : 20h30 UTC comme vous l'avez mis dans le chat ; donc 20h30 UTC. Je vois qu'Hadia participera à l'appel d'AFRALO, donc ce sera tout simplement après cet appel d'AFRALO. Très bien. C'est donc entendu.

Merci pour cet excellent appel. Encore une fois, bienvenue à tous pour cette année et j'espère que nous allons bien avancer. Je voulais également remercier les interprètes pour leur travail pendant cet appel ainsi que les personnes qui s'occupent de la transcription ; c'est toujours très utile pour nous aider à vraiment entrer dans le vif du sujet de nos discussions. Donc merci à tous et j'espère que nous allons passer une excellente année ensemble.

Jonathan, avez-vous quelque chose à ajouter ?

JONATHAN ZUCK : Non, je crois que vous avez tout dit. Nous avons pas mal de travail et j'apprécie énormément la participation des uns et des autres au CPWG, donc je suis sûr que nous allons avoir une très bonne année.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup à tous. Au revoir.

YEŞİM NAZLAR : Merci à tous. La réunion est terminée. Nous vous souhaitons une excellente journée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]